



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022**

Date de convocation : 01/04/2022	<i>L'an deux mille-vingt-deux, le vendredi 8 avril à 20 heures 45.</i> <i>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.</i>
Date d'affichage de la convocation : 01/04/2022	<u>Etaient présents :</u> Mmes, Julie LAMBLLOT, Elisabeth BERTOLUS, Elisabeth DUFAUD, Céline CAVAILLE-COLL, Mrs Alain DUFAUD, Rodolphe GARNIER, Florent MALEPART, Chandar OUTTIRAPOULLE, Jean-Pierre VOUTERS
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Quorum : 06 Présents : 10 Pouvoirs : 01 Votants : 11	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> <u>Absents excusés et représentés :</u> Séverine LESAFFRE par Elisabeth BERTOLUS <u>Absents Excusés :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Pierre VOUTERS

Ont été adoptées les résolutions suivantes :

- ↪ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2022**
- ↪ **Vote du compte de gestion du trésorier, du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat**

SECTIONS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
FONCTIONNEMENT	Excédent 144 214,19
INVESTISSEMENT	Excédent 409 028,61

Affectation du résultat :

- ↪ **A la ligne R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 144 214,19 €**

Vote du BP 2022

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	623 221,97	623 221,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 859 240,94	1 859 240,94

Vote des taux d'imposition 2022

Decide de fixer les taux d'imposition 2022 de la commune de Béhoust comme suit : l'état

	Bases notifiées	Taux	Produits attendus
<i>Taxe d'habitation</i>			
Taxe sur le foncier bâti	1 422 000	18,78	267052
Taxe sur le foncier non bâti	26 000	27,50	7 150
TOTAL			274 202
Autres taxes compensatrices			7 329
TOTAL			281 531
COEFFICIENT CORRECTEUR 2022 (0,521950)			120 866
PRODUIT FISCAL ATTENDU			160 665

Vote des subventions 2022

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	2500,00 € (art.6574)
Association ACPG CATM Orgerus	450,00 € (art.6574)
Association Taekwondo Club Béhoust	500,00 € (art.6574)
SARRAF Rambouillet	20,00 € (art.6574)

Soit un total de 3.470,00 € (art. 6574)

Approbation du rapport de la CLECT - Attribution de compensation

Le montant provisoire de l'attribution de compensation versé à la suite de la présentation du rapport de la CLECT s'élève à 126 200,68 € pour la commune. Montant reporté à l'article 73211 du Budget Primitif 2022.

Dénomination du Chemin de l'Ardillère

Chemin rural n° 11. "Chemin de l'Ardillère" dont le tenant est la RD42 et l'aboutissant est la parcelle cadastrée section C n° 104

Mise à jour du RIFSEEP

Les filières animations et Techniques ont été ajoutées

Urbanisme

En cours d'instruction :

Dossier	Date de dépôt	Demandeur	Parcelles concernées	Terrain : Adresse	Description du projet de construction
DP 78053 22 Y0007	29/03/2022	TIA GOGO Marina	D70	Chemin du clos saint benoit	Demande de réalisation des clôtures restantes.
PC 78053 22 Y0003	06/04/2022	SORDET Maxime	E63	24 Rue de la Masse	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SURELEVATION PARTIELLE D'UNE LONGERE COMPRENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE TOTALE DE LA BATISSE. Incomplet – Le Conseil municipal ne peut pas se prononcer par manque d'information
CU 78053 22 Y0003	04/03/2022	FONCIER EXPERTS	E103	13 Rue de Coudreuse	En cours d'instruction
DP 78053 22 Y0005	10/03/2022	LE COZLER Thierry	E191	10 Rue du Nid de Geai	Réfection de toiture Réfection de la toiture à l'identique
PC 78053 22 Y0001	24/02/2022	GICQUEL Thomas	D69 Lot n°1	5 chemin du Clos St Benoit	Maison individuelle Le Conseil municipal s'oppose au sous-sol
PC 78053 22 Y0002	09/03/2022	GASPARD DUPUY Céline	B190	Route de St Hilaire, Les Masures	Maison individuelle Le conseil municipal demande des précisions quant aux tuiles. Il rappelle que seules les tuiles 60à 80/m² sont autorisées
DP 78053 22 Y0008	05/04/2022	COX Fabrice	E251	13 Rue de la Tuilerie	Création d'une véranda de 19,44 m ² . Régularisation

↳ **Questions diverses**

- Sondage sur les besoins de centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires à la rentrée de septembre 2022
- Apposition d'un panneau « Ecole », « Liberté Egalité Fraternité », drapeau français et européen sur la devanture de l'extension de l'école

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58

Le Maire

Guy PELISSIER